

Luxembourg, octobre 2025

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 22 octobre au 30 novembre 2025 un concours de dessin gratuit intitulé « Concours 10 ans Tweenz Club », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

Article 1 - Participation

Le Concours est réservé aux membres Tweenz entre 6 et 12 ans. La participation au Concours d'un membre Tweenz âgé entre 6 et 12 ans au moment du Concours est subordonnée à l'autorisation écrite de son représentant légal.

Il propose aux participants de tenter leur chance de remporter 1 bon cadeau de EUR 430 pour fêter son anniversaire dans l'Art bus « Tipp Topp » et 4 bons cadeaux d'une valeur de EUR 100 pour le magasin « Ernster » en réalisant des dessins pour la prochaine Newsletter « Spécial Anniversaire ».

La participation au Concours est matérialisée par l'envoi simultané jusqu'au 30 novembre 2025 par courrier postal à l'adresse Spuerkeess, Service Marketing (Concours Anniversaire), 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg :

- du dessin réalisé par le membre Tweenz autorisé à participer et
- de l'accord exprès du représentant légal du membre Tweenz autorisé à participer, revêtant la forme prévue à l'annexe 1 du présent règlement.

Seule la date figurant sur le cachet de la poste sera prise en compte pour déterminer la date d'envoi.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Par sa participation au Concours, le participant (respectivement son représentant légal) accepte les conditions du présent règlement. Les participants (respectivement leurs représentants légaux) autorisent Spuerkeess à reproduire, représenter et publier les dessins des gagnants, accompagnés de leur nom, dans la Newsletter « Spécial Anniversaire », dont la parution est prévue en 2026, ainsi que sur tout autre support de communication lié au concours.

Article 2 - Lots

Spuerkeess déterminera 5 gagnants sélectionnés lors d'un tirage au sort et mettra en jeu :

- 1er prix : 1 bon cadeau de EUR 430 pour fêter son anniversaire dans l'Art bus « Tipp Topp » et publication du dessin et du nom du gagnant sur la couverture de la Newsletter « Spécial Anniversaire » (parution en 2026)
- 2e - 5e prix : 1 bon cadeau pour le magasin « Ernster » et publication des dessins et des noms des gagnants dans la Newsletter « Spécial Anniversaire » (parution en 2026)

Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du 22 octobre au 30 novembre 2025 inclus.

La participation au Concours est déclenchée par l'envoi des dessins par courrier postal à l'adresse Spuerkeess, Service Marketing (Concours Anniversaire), 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Le Concours est annoncé via la Newsletter Tweenz envoyée par courrier aux membres Tweenz. L'information sera aussi diffusée sur le site www.tweenz.lu.

Les gagnants seront déterminés par un jury, composé de 3 personnes issues du service Marketing de Spuerkeess, le lundi 8 décembre 2025.

Les gagnants (respectivement leurs représentants légaux) seront informés par courriel ou tout autre canal de communication approprié dans les 5 jours ouvrables qui suivent cette date.

Si l'un des gagnants (respectivement son représentant légal) prévenu ne se manifeste pas dans les 5 jours ouvrables après l'envoi de la notification, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess. Un nouveau gagnant sera déterminé par un nouveau tirage au sort.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où un gagnant (respectivement son représentant légal) ne pourrait être contacté, notamment en raison de coordonnées inexactes, incomplètes ou fictives communiquées par le participant (respectivement par son représentant légal).

Les dessins et les noms des gagnants seront publiés dans la Newsletter « Spécial Anniversaire » (parution en 2026). Les dessins (sans les noms des gagnants) seront publiés sur la page Facebook de Spuerkeess et/ou sur le site www.tweenz.lu.

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant (respectivement son représentant légal) de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.



SPUERKEESS

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome
1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30775

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 - Informations et Protection des données

Les noms des gagnants seront mentionnés dans la prochaine Newsletter « Spécial Anniversaire », dont la parution est prévue en 2026.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent Concours sont traitées par Spuerkeess, en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (GDPR).

Ces données sont traitées sur la base de l'exécution du présent règlement (pour l'organisation et la gestion du Concours, l'identification des gagnants, l'attribution et la remise des prix), et sur la base du consentement explicite des représentants légaux des participants mineurs (pour la publication des dessins et des noms des gagnants dans les supports mentionnés à l'article 3).

Les données traitées sont notamment : prénom, nom, date de naissance, coordonnées de contact, ainsi que les dessins réalisés dans le cadre du Concours.

Les données à caractère personnel sont traitées par Spuerkeess conformément à sa politique de protection des données personnelles et ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Elles ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers non impliqués dans l'organisation du Concours ou dans la publication des noms et dessins des gagnants.

Les participants (respectivement leurs représentants légaux) disposent notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant. Pour plus d'informations sur ces droits et sur le traitement des données à caractère personnel, ils sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des

données personnelles de Spuerkeess, dont la dernière version en vigueur est disponible sur le site www.spuerkeess.lu/fr/data-protection-policy/.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Luxembourg-Ville.